

Communiqué

Budget du Québec

La Communauté métropolitaine de Québec se réjouit de la mise sur pied d'un programme d'aide au financement des infrastructures de traitement des résidus domestiques

(Québec, le 24 2009) – La Communauté métropolitaine de Québec (CMQ) félicite le gouvernement du Québec pour la mise sur pied d'un programme d'immobilisations de 500 millions de dollars pour l'installation d'équipements de production de bioénergie, entre autres par le recyclage de déchets domestiques.

Le gouvernement accepte ainsi d'aider financièrement les municipalités à implanter chez elles des digesteurs anaérobiques dont la production de biogaz sera utilisée comme substitut au combustible ou au carburant fossile. Dans un mémoire qu'elle présentait à la Commission des transports et de l'environnement de l'Assemblée nationale du Québec en février 2008, la CMQ réclamait précisément, dans sa recommandation no 1 « De créer un programme gouvernemental de financement des infrastructures de valorisation des résidus ultimes et des matières organiques, en incluant les boues. »

« Il s'agit d'une excellente nouvelle pour l'environnement, la Ville et la région métropolitaine de Québec. Les investissements requis pour faire face à l'accumulation des matières organiques dépassent en effet de beaucoup la capacité de payer des municipalités de la CMQ. Cette aide du gouvernement du Québec nous permettra d'aller de l'avant avec les projets qui sont actuellement à l'étude chez nous », de dire monsieur Régis Labeaume, président de la Communauté métropolitaine de Québec.

Le dossier du compostage est, depuis plusieurs années, considéré prioritaire par la CMQ. En effet, plus de 40 % des matières résiduelles produites par les citoyens de son territoire sont constituées de matières organiques pouvant être compostées.

- 30 -

Source : Raymond Dion
Vice-président de la commission Environnement de la CMQ
641-6411 poste 1043